

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20250001

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Cabinet du Maire

Secrétaire de séance : Joaquina WEINBERG

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SIX FÉVRIER, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 24, 25 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 30/01/2025. ✓

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fatiha BANCAL (1), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Gérald TRAPY	a donné délégation à	Joël KERDRAON
Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Josie BAYLE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Fabien RUET
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Marion SOK CHAMBERON	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Jacqueline SIMONNET, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n° 8 « Cession d'un immeuble dénommé hangars Lefevre situé rue Pastor – rue Molière à la SCCV Quai des Artistes ».

SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1111-1 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 27 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation à Mayotte face aux dégâts causés, le 14 décembre dernier, par le cyclone Chido qui a dévasté l'île de Mayotte et plongé l'archipel dans une tragédie exceptionnelle : l'état sanitaire de l'île est sans commune mesure catastrophique et la situation risque malheureusement de s'inscrire dans la durée ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC, sensible à cet état d'urgence, comme de nombreuses collectivités, souhaite apporter tout son soutien à la population mahoraise ;

CONSIDÉRANT que l'Association des maires de France a décidé la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien appelé « Solidarité AMF/Mayotte » pour le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale ;

CONSIDÉRANT que la Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF/Mayotte », est présente à Mayotte et met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences ;

CONSIDÉRANT que L'Association des maires de France soutient cette opération et que les collectivités territoriales peuvent y contribuer en adressant leurs dons par virement à la Protection civile (un des partenaires de l'Association des maires de France, présent qui plus est à Mayotte).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPORTER** son soutien financier à hauteur de 5 000 € à la population de Mayotte par l'attribution d'une subvention à la Protection civile ;

- **D'HABILITER** monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur le budget en cours chapitre 65, article 65748.

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY (pouvoir), Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON (pouvoir), Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/02/2025.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 FEV. 2025**
et de l'affichage en date du **11 FEV. 2025** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Joaquina WEINBERG



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

